

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 31 (1960)

**Heft:** 12

**Artikel:** La psychiatrie de l'enfant

**Autor:** Bernel, J. / Christe, R.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825306>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en leur faveur des mesures en accord avec les parents ou avec l'autorité tutélaire.

L'autorité tutélaire doit aussi placer sous surveillance d'enfants placés ceux qui vivent chez leurs parents, cela en application de l'article 283 C.c.s., lorsque les parents ne font pas leur devoir et que les enfants ont besoin de protection.

Dans des circonstances spéciales, la surveillance qu'on exerce sur les enfants placés peut être maintenue au-delà de l'âge scolaire, en particulier lorsqu'un enfant est infirme ou qu'il présente des difficultés d'éducation.

L'autorité tutélaire, qui veut elle-même placer un enfant, doit prendre contact avec les autorités du lieu de placement et avec l'inspecteur compétent des enfants placés, afin d'être informée exactement sur les conditions de placement et de la personne des parents nourriciers envisagés.

Ne pas tenir compte de ces avis serait une grave erreur.

Les autorités de tutelle et leurs organes, appelés à intervenir précisément en vue de la protection de l'enfant placé, ne pourront déployer une activité vraiment féconde qu'en coopérant de façon très étroite.

Dr Walter LEHMANN  
chef de l'Office cantonal des mineurs

## La psychiatrie de l'enfant

Quels sont les besoins de la population du Jura du point de vue de la psychiatrie d'enfants ?

Un rapport préliminaire, établi par MM. R. Christe, médecin-chef du Service médico-psychologique, et J. Bernel, démontre que la population du Jura a des besoins aussi urgents que nombreux sur ce plan-là. En témoigne une enquête dont ils ont chargé Mlle Mireille Vorpe, stagiaire de l'Ecole sociale de Genève, et que cette dernière a menée dans deux districts du Jura : Moutier et Porrentruy.

Mlle Vorpe a visité **chaque commune** des deux districts envisagés. Dans chaque commune, elle s'est entretenue avec le corps enseignant, les ecclésiastiques, les infirmières visitantes, les secrétaires communaux, les surveillants des enfants placés et les assistants sociaux, pour autant qu'il y en ait eu. Elle a relevé les chiffres de population dans chaque commune et noté individuellement chaque cas « d'enfant-problème ». Elle a cherché à préciser le milieu familial, la nature des difficultés présentées par les enfants et éventuellement leurs causes.

Intentionnellement, Mlle Vorpe n'a pas fait d'enquête particulière auprès des familles, afin de ne pas blesser la population et ne pas éveiller sa méfiance. Les renseignements sur les cas spéciaux signalés

ont été obtenus de **seconde main** (secrétaire communal, instituteur, etc.).

Elle a pu, au cours de ses entretiens avec les responsables des enfants dans les communes des deux districts, se rendre compte combien ceux-ci étaient mal renseignés sur les problèmes psychologiques que peut poser un enfant de notre époque :

— habitués, en quelque sorte, à la misère morale de l'enfant parce qu'ils la côtoient chaque jour, **ils arrivent à ne plus la voir** ;

— mal informés sur la nécessité d'une certaine hygiène mentale, de consultations psychologiques pour enfants, d'aide psychologique ou socio-psychologique aux parents, **ils n'entrevoient que difficilement les conséquences désastreuses d'une éducation mal conditionnée**, ou de troubles peu apparents qui se manifestent au cours du développement de la personnalité.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de rencontrer, par hasard, dans nos villages, des enfants idiots, tenus à l'écart du monde et enfermés dans un coin de chambre obscur derrière une série de barreaux... des enfants dont le niveau mental ne dépasse pas le niveau de l'imbécillité et qui figurent sur la liste de la classe de 8<sup>e</sup>, bien que ne sachant ni lire ni écrire, sans que l'on ne se soit jamais posé la question d'une solution plus satisfaisante pour eux... de jeunes délinquants, mis au ban de la société de leur village alors que leurs délits ne sont qu'un signe d'une affection psychique grave, mais pour laquelle on n'aurait jamais pensé à un examen médico-psychologique ou à un traitement approprié.

Dans nos petites communes jurassiennes, on reste encore très méfiant vis-à-vis d'un véritable service social : l'assistance sociale est encore une inconnue dont on met l'efficacité en doute. Traditionalistes, n'ayant été dérangés dans aucune de leurs habitudes par les cataclysmes qui n'ont épargné que peu de pays au cours de ce dernier demi-siècle, les citoyens responsables de notre jeunesse sont restés très sceptiques devant ce qui innove en matière sociale, comme en matière de psychologie et de psychothérapie de l'enfant ; ils ont l'habitude de résoudre seuls les problèmes d'aujourd'hui comme ils le faisaient jadis ; ils acceptent difficilement la séparation dans des branches telles que le travail social, l'orientation médico-pédagogique ; ils ont de la peine à admettre les solutions qui veulent tenir compte davantage des besoins psychologiques de l'individu et qui voudraient faire passer ceux-ci avant des questions d'ordre financier ou de politique locale.

S'il ne fait aucun doute qu'un certain paternalisme et qu'une attitude réservée devant toutes les nouveautés que nous proposent les sciences et les techniques d'aujourd'hui, sont autant d'éléments qui contribuent à maintenir une certaine stabilité dans la manière d'envisager et de traiter les problèmes, stabilité qui est un des facteurs de l'expérience helvétique, la question doit être néanmoins posée maintenant de savoir quels sont les véritables besoins de l'enfant inadapté dans le Jura et quelles sont les solutions qui peuvent leur être proposées.

## Conclusions de l'enquête

Les résultats obtenus lors de l'enquête faite en 1957 par Mlle Vorpe auprès des responsables de l'enfance des districts de Porrentruy et de Moutier sont résumés dans le tableau suivant (la commune-type est une commune essentiellement industrielle où l'on sait que le dépistage des cas sociaux a pu être fait d'une manière satisfaisante et la question scolaire résolue avec soin) :

Porrentruy	Moutier	Commune-type	
21,6 %	19,4 %	31 %	enfants à l'école secondaire *
6,8 %	7,4 %	13,0 %	enfants des écoles primaires * ayant des difficultés à suivre le programme scolaire
4,1 %	4,3 %	12,7 %	enfants des écoles primaires * souffrant de troubles psychiques graves
1,7 %	2,2 %	7,1 %	enfants des écoles primaires * ayant un comportement inadapté à l'école
0,23 %	0,39 %	—	enfants dispensés de la scolarité *
2,8 %	3 %	9,1 %	enfants des écoles primaires pour lesquels il est demandé une consultation *
3,6 %	4,4 %	9,5 %	enfant posant un problème social **

\* Les pour-cent sont exprimés par rapport au nombre d'enfants en âge de scolarité.

\*\* Les pour-cent sont exprimés par rapport à la population de zéro à quinze ans.

Les remarques qui doivent être retenues concernant la manière d'obtenir les résultats ci-dessus et que font MM. Christe et Bernel sont les suivantes :

1. Les résultats obtenus ne représentent qu'un sondage auprès des personnes responsables et non un dépistage systématique ;

2. Ils ont été obtenus à un moment où ni l'opinion publique ni les personnes responsables — et ceci est surtout valable pour le district de Porrentruy — n'avaient été orientées d'une manière particulière sur les problèmes psychologiques de l'enfance et les moyens de résoudre ceux-ci ; dans de très nombreux cas, les responsables **ignoraient l'existence d'un service spécialisé pour ces questions** ;
3. Ils montrent une grande variabilité selon les communes et, à l'intérieur d'une même commune, selon les personnes qui nous ont donné les renseignements. Des personnes d'une même commune jugent d'une manière très différente les besoins psychologiques des enfants ;
4. Les responsabilités sociales et d'assistance doivent être assurées dans les communes par des personnes que leur formation professionnelle n'a généralement pas préparées à ces tâches. De ce fait, il est demandé à ces responsables un gros effort de documentation pour comprendre les problèmes sociaux et psychologiques et leur faire face ;
5. La même remarque peut être faite au sujet des renseignements fournis par le corps enseignant que sa préparation ne semble pas pousser suffisamment à envisager les difficultés des élèves dans la perspective des connaissances actuelles de la psychiatrie et de la psychologie de l'enfant.

Il est permis d'admettre d'autre part que le nombre d'élèves d'une classe peut modifier sensiblement les manifestations d'une structure psychologique anormale, soit qu'une classe trop nombreuse rende certains enfants plus turbulents, soit que la discipline qui, dans ces cas doit être imposée beaucoup plus rigoureusement, empêche certains d'entre eux de manifester les troubles dont ils sont atteints.

Une classe nombreuse ne permet pas à l'instituteur d'observer individuellement ses élèves et de se rendre compte de leurs véritables difficultés ; ce facteur influe certainement sur les observations de ce dernier, observations sur la base desquelles il peut fournir les éléments nécessaires à un dépistage correct.

Tenant compte de ces différents points, les résultats que nous avons obtenus montrent néanmoins les **caractéristiques suivantes** :

1. Dans toutes les localités des districts de Porrentruy et Moutier, on trouve un certain nombre d'enfants ayant des difficultés à suivre le programme scolaire, un comportement inadapté ou posant un problème social.
2. Cette enquête ne nous a pas permis d'établir dans quelle mesure ces catégories se recoupaient. C'est ainsi, par exemple, que nous n'avons pu établir le pourcentage des enfants posant un problème social et qui ont en même temps des difficultés à suivre le programme scolaire, ni la proportion d'enfants qui ont des difficultés à suivre le programme scolaire et qui ont en même temps un comportement inadapté.

3. Nous ne savons pas dans quelle proportion les enfants qui nous ont été signalés sont ceux qui ont déjà bénéficié d'une mesure.

4. Les pourcentages obtenus sont à peu près les mêmes dans les deux districts. **Ceci nous autorise**, pour une estimation grossière, à les considérer comme valables pour tout le Jura.

5. Le pourcentage des cas pour lesquels le corps enseignant demande la collaboration d'un service médico-psychologique est sensiblement inférieur au pourcentage des enfants qui ont des difficultés à suivre le programme scolaire, supérieur au pourcentage des enfants présentant un comportement inadapté. Cette remarque est valable également pour la commune-type.

6. En ce qui concerne les enfants ayant des difficultés psychologiques, les résultats du district de Porrentruy sont d'au moins 10 % inférieurs aux résultats du district de Moutier, sauf en ce qui concerne les pourcentages des enfants pour qui le corps enseignant demande la collaboration d'un service spécialisé. D'autre part, le pourcentage des enfants qui suivent l'école secondaire est de 7,5 % plus élevé dans le district de Porrentruy que dans celui de Moutier.

7. Les chiffres concernant les enfants en difficultés psychologiques à l'école ne se rapportent qu'aux enfants des écoles primaires publiques. Bien que nous ayons essayé d'obtenir des résultats pour les écoles secondaires, ces chiffres se sont révélés, au dépouillement, trop inexacts pour que nous puissions en tenir compte.

8. **La comparaison avec la commune-type**, par rapport aux deux districts étudiés, montre que :

- a) deux fois plus d'enfants nous ont été signalés comme ayant des difficultés à l'école primaire ;
- b) trois fois plus d'enfants ayant un comportement inadapté à l'école primaire ;
- c) deux fois plus d'enfants posant un problème social ;
- d) pour près de trois fois plus de cas le corps enseignant primaire demande une collaboration avec un service médico-psychologique ;
- e) **dans l'appréciation de ces derniers chiffres**, il faut tenir compte du fait que le nombre d'enfants fréquentant l'école secondaire dans la commune-type est de 10 % plus élevé que dans les districts étudiés (30 % par rapport au 20 % des deux autres districts) ; il semble donc que la commune-type étudiée ne réunit pas un nombre anormalement élevé d'enfants inadaptés puisque la proportion des enfants qui suivent l'école secondaire est plus grande qu'ailleurs : ce fait est un certain critère d'une adaptation sociale satisfaisante de la population des écoles.

Le pourcentage beaucoup plus élevé d'enfants inadaptés qui nous sont signalés dans toutes les catégories pourrait être expliqué :

— par une structure sociale différente de la population de cette commune ; de prime abord ceci ne semble pas être le cas ;

— par une attitude plus exigeante du corps enseignant de cette commune, que dans d'autres localités : ceci est infirmé par le fait que les autorités non scolaires responsables des enfants signalent également un nombre d'enfants inadaptés beaucoup plus élevé qu'ailleurs ;

— par une information particulièrement bien faite et surtout par une attitude plus active et plus positive des responsables des enfants, permettant un dépistage beaucoup plus approfondi et surtout plus précoce : il est permis d'admettre que ce dernier point est un facteur des plus importants pour expliquer les résultats que nous avons obtenus.

### *Le travail du Service médico-psychologique*

Dans le cadre de cette étude, nous croyons utile de rapporter l'expérience faite dans les consultations pour enfants du Service médico-psychologique au cours de ces dernières années, soit du début 1949 à fin 1958. Ce Service s'occupe en particulier des enfants de langue française du Jura bernois et de Bienne. Il examine, diagnostique, traite les enfants présentant des troubles psychologiques se manifestant à l'école et dans le milieu social ou familial ; il formule des propositions quant aux mesures qui devraient être prises pour les enfants qui souffrent de troubles psychologiques ; il s'occupe des problèmes que doit résoudre le corps enseignant : examens psychologiques d'enfants ayant des difficultés scolaires, création de classes spéciales, etc.

Près de 1200 cas ont été suivis en **dix ans** par le Service médico-psychologique :

le 30 % de ces cas nous a été envoyé sur le conseil du corps enseignant ou d'un travailleur social ;

le 7 % seulement des cas a été envoyé par des autorités diverses ;

le 35 % des cas est venu seul, après avoir entendu parler du Service ;

le reste est venu consulter sur le conseil d'amis, de parents, d'éclésiastiques ou d'autres personnes.

Le nombre d'enfants intelligents examinés représente le 57 % des cas totaux, celui des enfants présentant un certain retard dans leur développement intellectuel, le 43 %.

Parmi les enfants intelligents (57 %) le 21 % présente des **troubles affectifs graves** nécessitant un traitement psychologique approfondi et de longue durée, le 23 % des troubles psychologiques réactionnels à un milieu social, familial ou scolaire auquel l'enfant a de la peine à s'adapter.

Il est intéressant de comparer à cette moyenne les pourcentages de 1958, qui nous montrent l'évolution des relations du Service médico-psychologique avec la population.

#### **En 1958 :**

le 35 % des cas nous a été envoyé par le corps enseignant ou un travailleur social,

le 2 % par les autorités,

le 47 % est venu de sa propre initiative.

Il faut relever ici que nous avons voué une attention particulière à l'information du public au cours de ces deux dernières années (orientation du corps enseignant, conférences, cours d'université populaire).

Parmi les enfants que nous avons vus en 1958, le 76 % représentait des enfants intelligents, le 24 % des enfants avec un retard dans leur développement intellectuel.

Parmi les enfants intelligents, le 26 % présentait des troubles affectifs graves nécessitant un traitement psychologique approfondi et de longue durée et le 38 % des troubles psychologiques réactionnels. Ainsi nous constatons que :

1. Le nombre des enfants qui nous sont envoyés par les autorités ne représente qu'une proportion extrêmement faible des enfants que nous voyons. Ceci doit être considéré comme un facteur favorable et qui rend une collaboration des parents avec le service plus facile ;
2. Le nombre des cas qui sont envoyés par le corps enseignant et les travailleurs sociaux ne représente que le tiers des cas qui viennent consulter ;
3. La proportion **des enfants intelligents** qui nous sont amenés pour **des troubles psychologiques** tend à devenir beaucoup plus importante qu'elle ne l'était il y a dix ans. Cette proportion plus grande d'enfants qui nous sont envoyés pour un comportement inadapté va de pair avec l'augmentation du pourcentage qui vient consulter de lui-même. Nous nous gardons bien de tirer quelque corrélation que ce soit entre ces deux phénomènes parallèles.

R. CHRISTE et J. BERNEL

**Au Parc jurassien de la Combe-Grède, à Saint-Imier**

## **Le XXVIII<sup>e</sup> rapport du Comité sur sa gestion de l'exercice 1959-1960**

*« La terre de notre pays appartient à un groupe d'hommes dont beaucoup sont morts, dont quelques-uns sont vivants et dont la plupart sont encore à naître. »*

Le XXVIII<sup>e</sup> Rapport du comité sur la gestion de l'exercice 1959-1960 comprend la période allant de l'Assemblée générale annuelle du 28 juin 1959 à celle du dimanche 26 juin 1960. Il est un résumé fidèle du rapport présidentiel et des rapports que les commissions présentèrent à cette dernière.